

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Secteur

Enfance - Jeunesse - Familles



Bilan d'activités 2024

2, rue du Colonel Gassin
06300 NICE
Tél. 04 93 04 18 68
direction-enfance-famille@fondationdenice.org



REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2024,

la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 479 salariés-ées réparti.es sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 32 millions d'euros, la Fondation accompagne près de 12 000 personnes chaque année et gère 593 logements dont 55 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

Un tiers lieu alimentaire et durable, composé d'un jardin solidaire, d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions des secteurs, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui loge et accompagne 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : Santé/Addictions, Hébergement/Logement et Asile/Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri des personnes sans domicile stable, des personnes migrantes, des personnes en situation de grande précarité, des personnes avec des maladies dégénératives et invalidantes.
- Accompagner les personnes vers l'accès aux droits, l'accès au logement, l'accès à l'emploi.
- Prévenir les expulsions locatives en intervenant de façon précoce auprès des ménages en difficultés.
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions, et mettre en place des actions de réduction des risques et dommages.

Ce secteur concentre 72 % des logements gérés par la Fondation (425 sur 593) et a la particularité de se déployer dans 12 communes dans les vallées. Ses activités mobilisent 50 % du budget de la Fondation. Il a notamment étendu en 2024 les actions de son Unité Logement d'Accompagnement Mobile sur l'Ouest du département.

Le Secteur Accès à l'Emploi repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler. La reprise d'activité est abordée comme un moyen d'accès à l'autonomie, accessible à tous.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, l'inclusion par l'activité économique et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi).
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion, Premières Heures en Chantier).
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi seniors, Plateforme emploi), les déplacés de guerre Ukrainiens

- Accompagner à l'emploi et vers un logement pérenne des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet COACH).
- Aller à la rencontre des personnes sans abri en leur proposant un accès à l'emploi direct : Equipe Mobile Emploi.
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Etablissement et Service de Pré-Orientation).
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie.
- Favoriser la mobilité grâce à notre Auto-école Sociale et la mise à disposition de véhicules.
- Lutter contre la précarité énergétique (l'action éco-énergie).

Le secteur accès à l'emploi est étendu de Grasse à Menton, il concentre ses actions sur la bande littorale et déploie ses actions sur 12 sites. Il a intégré en 2024 deux nouveaux sites liés à l'extension des actions Appui intensif emploi et Redynamisation emploi seniors sur Nice.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles réunit les établissements et services œuvrant pour la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.es, jeunes majeur.es confié.es par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques, l'enfance, la jeunesse et le milieu ouvert, qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants dès l'âge de 3 ans, des adolescent.es et des jeunes majeur.es tout en favorisant l'accès à l'autonomie (4 maisons d'enfants à caractère social, enfants, adolescents, jeunes adultes, service appartements).
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineur.es non accompagné.es et leurs enfants (service mineur non accompagnés dans le diffus).
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (Plateforme de Services Jeunes).
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile).
- Représenter et accompagner les mineur.es victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc).
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité).
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu Ressources).

Le secteur a réorganisé le domaine de l'Enfance en 2024 et accueille désormais des enfants confiés dès l'âge de 3 ans.

Le Siège Social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, l'unité RH, la DAF, la direction de l'immobilier complétées d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent une expertise par leur soutien technique et garantissent le respect des réglementations.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation :

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineur.es et majeur.es, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

3 faits marquants en 2024

Une année d'avancée pour l'emploi dans notre secteur avec l'extension du Ségur pour tous

Le 4 juin 2024, le gouvernement décidait par arrêté d'étendre le bénéfice de la revalorisation salariale dite « Ségur pour tous » de 238 euros bruts pour tous les salariés de notre branche soit 147 salariés pour la fondation (secteur accès à l'emploi, siège social, fonctions administratives et services généraux, direction) injustement exclus depuis 2022.

Nous réclamions cette mesure afin de rétablir une égalité de traitement au vu de l'égale contribution de tous aux missions de solidarité de la Fondation. Saluons cette avancée positive en faveur d'une meilleure reconnaissance des contributions de l'ensemble de nos métiers. Hélas, cette revalorisation salariale qui représente un coût de 700 000 euros sur 2024 intégrant la rétroactivité n'a pas été intégralement compensée par l'Etat et a fragilisé notre équilibre budgétaire.

La réorganisation du siège social

Afin d'anticiper le départ en retraite de notre DAF prévue en 2026, nous avons restructuré le siège social autour de fonctions de responsable RH, administrative/financière et paye en vue de doter chaque unité d'un expert fonctionnel.

Nous avons également accompagné le déploiement d'un nouveau SIRH et d'un logiciel de dématérialisation du circuit de la facture afin de moderniser et sécuriser nos process. Nous travaillerons en 2025 à structurer l'échelon supérieur de direction des fonctions support RF et DAF.

Le développement malgré les incertitudes budgétaires et des coups d'arrêt

Malgré un contexte d'austérité, nous avons continué à développer nos actions en complétant nos interventions à l'Ouest du département (Unité logement d'Accompagnement mobile sur la prévention des expulsions locatives à Grasse-Cannes-Antibes), à Nice (extension des actions d'accompagnement des allocataires du RSA) et au bénéfice d'enfants dès 3 ans placés au titre de la protection de l'enfance.

L'action d'accompagnement à l'emploi des déplacés de guerre Ukrainiens s'est arrêtée prématurément en novembre 2024 suite à des réductions budgétaires comme l'équipe mobile emploi.

La non compensation du Ségur, les annonces tardives de réduction de subvention nous ont mis en difficulté et ont entraîné des suppressions de postes (Plateforme de services jeunes, SPEL, Halte de nuit, Flash Emploi, Cap entreprise, Equipe mobile Emploi...). Cela doit nous engager à la prudence en 2025.

Les perspectives 2025

- Préserver l'emploi et le périmètre de nos actions : obtenir la compensation du Ségur pour 2024 soit environ 500 000 euros à la suite du recours formé contre l'Etat ainsi que des crédits supplémentaires pour 2025
- Accompagner la restructuration des fonctions support du siège social face aux enjeux
- Poursuivre l'expérimentation d'actions innovantes dans le but de répondre aux besoins d'accompagnement du public : recherche-action avec l'Université sur le mandat numérique dans l'activation des aides sociales, valorisation du travail-pair, extension du « Un Chez Soi jeunes », accueil durable et bénévoles d'enfants placés chez des tiers...

Table des matières

I. PRESENTATION DU SAP « SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE » EN MILIEU CARCERAL.....	9
A. LES MISSIONS ET OBJECTIFS DU SAP.....	10
B. LES ORIENTEURS.....	11
C. LES PARTENAIRES.....	12
D. ORGANISATION DU SERVICE.....	13
E. RESSOURCES HUMAINES.....	14
II. L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2024.....	17
A. L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS.....	17
B. LES PARENTS INCARCERES.....	19
C. LES GROUPES DE PAROLES.....	20
D. LES RENCONTRES MEDIATISEES.....	20
E. LES FAMILLES A L'EXTERIEUR.....	22
III. TEMOIGNAGES.....	23
IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2025.....	25

I. Présentation du SAP « Soutien et Accompagnement à la Parentalité » en milieu carcéral

Depuis plus de 20 ans, le service « Soutien et Accompagnement à la Parentalité » est une structure spécialisée dans l'évaluation et le maintien des liens familiaux entre l'enfant et le parent incarcéré à la Maison d'Arrêt de Nice. Cette dernière est un établissement pénitentiaire dans lequel sont placées les personnes en détention provisoire, et les condamnés à des peines de moins d'un an ou dont le reliquat à effectuer n'excède pas un an. Cependant, on y trouve un certain nombre de condamnés en attente d'affectation en établissement pour peine.

Le service a pour but de développer, maintenir et aider à rétablir les relations enfants-parents à l'épreuve de l'incarcération. Il prend pour référence :

- L'Article 9 al. 3 de la Convention Internationale des droits des Enfants de 1989, ratifiée en 1990 par la France qui prescrit que « les états partis respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux, d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant ».
- L'Article 373.2 du Code Civil : « Chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent. »

Le service SAP vient en appui aux enfants et aux familles concernés par l'incarcération en leur offrant un travail de soutien à la parentalité ; un accompagnement et un espace de parole pour les enfants, parents, famille faisant face à une rupture pouvant impacter leur quotidien et leur perception de l'incarcération. Les interventions du SAP s'effectuent à un moment donné du parcours de ces familles. Ces missions sont ponctuelles et soumises au temps de détention du parent détenu.

Ainsi, la prise en charge de l'enfant et sa parole ont été placées au centre de ce dispositif spécifique. Rien ne se fait sans son accord et son intérêt est toujours questionné.

Cette action s'inscrit aussi sur le versant préventif à la question de la récidive et également depuis 2019 dans la lutte contre les violences faites aux femmes et contre la radicalisation.

Très bien intégré au sein de la maison d'arrêt de Nice, avec une salle dédiée aux visites médiatisées, le SAP poursuit ce travail initié avec le SPIP, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

A. Les missions et objectifs du SAP

Les missions du Soutien et Accompagnement à la Parentalité sont principalement menées dans l'intérêt de l'enfant mais aussi dans un cadre légal précis, dans l'intérêt du parent incarcéré.

Pour l'enfant : le maintien des liens avec le parent (père ou mère) incarcéré constitue pour lui un droit fondamental. Ainsi, l'équipe l'accompagne dans ses interrogations, afin de lui apporter des explications et des éléments de réponse et de donner du sens à l'incarcération ainsi qu'à la condamnation de son parent.

Le but est également de lutter contre le sentiment d'abandon en laissant à l'enfant un espace suffisamment important pour qu'il puisse exprimer ses désirs, ses souffrances, ses angoisses et qu'il soit à même de reprendre contact et de consolider ses liens avec le parent incarcéré.

L'adhésion de l'enfant est au centre du projet, l'accompagnement est élaboré avec lui à chaque étape. Il s'agit de lui permettre de mieux se situer par rapport à sa famille, son parent incarcéré, ses proches et les intervenants sociaux.

La mission du SAP contribue à le replacer comme sujet de droit qui, comme tout enfant qui le souhaite, doit pouvoir garder contact avec ses deux parents.

Pour le parent incarcéré : l'objectif du service est de le soutenir, voire de le replacer dans sa posture éducative afin qu'il puisse s'approprier ou se réapproprier une place dans la vie de l'enfant ainsi que dans ses devoirs et obligations parentales.

Notre action vise aussi à associer le plus possible le parent, et/ou les proches ayant la garde des enfants en offrant un soutien à la parentalité sur le service du SAP. Leur adhésion est indispensable pour la continuité de notre travail.

B. Les orienteurs

Les orientations au SAP peuvent suivre différentes voies selon la personne et les services qui en sont à l'origine :

- Du Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (C.P.I.P) du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de la Maison d'Arrêt de Nice.
- De la personne détenue, directement auprès du S.A.P (Soutien et Accompagnement à la Parentalité), par courrier (le SAP bénéficie d'une boîte aux lettres dans les bureaux du SPIP).
- De la famille, auprès du S.A.P, en nous rencontrant aux parloirs familles ou en nous téléphonant au service.
- Des services internes à la Maison d'Arrêt de Nice : Service Médico-Psychologique Régional (SMPR), Service des Parloirs familles.
- Des institutions de la protection de l'enfance : Maisons des solidarités départementales (MSD), Pouponnières, les Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO), les Centres Maternels, les Instituts Médico Éducatif (IME), les Centres Médico-psychologique (CMP), les Structures spécialisées pour l'accueil d'enfants placés, Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Foyer de l'Enfance, Les familles d'accueil, Les services de médiations
- Les Maisons d'Arrêt d'autres départements, ou les centres de détentions,
- Les Relais Parents-Enfants des autres départements, de la Région PACA en particulier

C. Les partenaires

Nombre rencontres partenariales	246
--	------------

Le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** est le service interne de la maison d'Arrêt de Nice avec lequel le SAP a établi un lien privilégié pour travailler l'accompagnement des parents détenus. Les temps de rencontres et d'échanges sont quasi quotidiens. En effet, la présence régulière de l'équipe du SAP en Maison d'arrêt a permis au détenu de créer des liens de confiance avec les travailleurs sociaux du SAP ainsi qu'un travail de confiance avec l'équipe du SPIP.

Nous travaillons également avec le **Service Médico-Psychologique Régional et le parloirs famille** dans le cadre des accompagnements proposés.

Les acteurs de la protection de l'enfance, que ce soit un service du Département comme les MSD par exemple ou un établissement habilité comme les AEMO ou MECS, tous peuvent être confrontés à l'accompagnement de famille concerné par l'incarcération. Certains peuvent nous contacter pour demander notre intervention et nous pouvons également en contacter lorsqu'ils accompagnent des mineurs dont le parent incarcéré nous a contacté.

En 2024, nous avons présenté le service à l'ensemble des responsables des MSD du Département à l'occasion de leur réunion. Bien que le SAP soit implanté depuis plus de 20 ans, tous ne connaissaient pas le cadre de nos missions témoignant de l'importance de temps de rencontre et de présentation. Nous participons également aux points techniques concernant les enfants confiés.

La complexité des situations rencontrées nous pousse à renforcer notre maillage partenarial. Entre violence conjugale, conflit intra-familial, carence éducative et/ou affective, nous devons travailler en étroite collaboration avec les différents organismes socio-judiciaires et éducatifs, afin de garantir un accompagnement cohérent, répondant aux besoins de ces familles et aux intérêts des enfants.

Face à cet espace-temps carcéral, c'est le partenariat qui nous permet de faire ce lien « DEDANS-DEHORS », nécessaire à de nouvelles projections et une préparation vers la sortie prenant en compte tous les champs du possible. Voilà un réel point de départ à une réinsertion sociale et une construction identitaire positive.

Ce réseau partenarial permet de lutter contre l'exclusion et l'isolement de ces familles. Il permet également de rassurer l'enfant et lui donner la légitimité d'aimer et d'avoir des attentes vis-à-vis de son parent incarcéré.

D. Organisation du service

Fondation de NICE - Secteur Enfance-Jeunesse-Familles - Soutien et Accompagnement à la Parentalité

Coordonnées	2 rue colonel Gassin – 06 000 NICE Téléphone : 06 16 42 74 98 ou 06 27 50 35 78 Email : parentalité@fondationdenice.org
Composition équipe	<ul style="list-style-type: none">• 1 Psychologue à 0,5• 1 éducateur à temps plein
Date de création	01-10-2003
Missions	Evaluation et Maintien des liens familiaux entre 1 ou des enfants et le ou les parents incarcérés
Usagers	<ul style="list-style-type: none">- Enfants 3 mois/ 18 ans concernés par l'incarcération d'un ou des parents.- Le ou les parents détenus.- Famille et proche de l'enfant.
Fonctionnement	Du lundi au vendredi avec des horaires qui peuvent varier en fonction des situations

Activité soutenue par	Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, l'Administration Pénitentiaire de la Maison d'Arrêt de Nice, le SPIP et le FIPDR, la Région, et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes
----------------------------------	--

E. Ressources humaines

Sous la responsabilité du directeur du secteur Enfance Jeunesse Famille, l'équipe est composée de deux salariées :

- Une éducatrice à temps plein qui a une expérience soutenue de l'intervention en établissement pénitentiaire
- Une psychologue à temps partiel qui intervient sur le service depuis de nombreuses années

Une salariée a été en congé maternité à partir de fin juin. Nous avons trouvé une remplaçante, mais celle-ci n'a pas donné suite. La seconde salariée a été absente les six derniers mois de l'année. Nous avons donc été contraints de fermer le service sur les mois de juillet et août.

Une éducatrice remplaçante a pris ses fonctions début septembre. N'ayant pas bénéficié d'un tuilage avec l'équipe en poste, elle a d'abord dû contacter les familles, les détenus et faire le point avec le SPIP afin de s'assurer des accompagnements à reprendre et de connaître les nouvelles demandes.

Après ce temps nécessaire de prise ou reprise de contact, l'activité du service a pu reprendre son rythme.

Aujourd'hui, l'éducatrice a repris son poste. L'éducatrice remplaçante est toujours présente afin de combler l'absence de la psychologue. Ainsi ce sont 2 ETP qui interviennent sur le dispositif.

Témoignage de Thi-Minh, éducatrice spécialisée

Educatrice spécialisée, j'ai eu l'opportunité d'intégrer le dispositif de Soutien et d'Accompagnement à la Parentalité de la Fondation de Nice en septembre 2024.

Depuis juin 2019 et avant de travailler au sein du service, j'accompagnais des parents et leurs enfants lors visites médiatisées en présence d'un tiers au sein d'un espace de rencontre parent/enfant, dans le cadre de la protection de l'enfance.

Après six années d'accompagnement, J'ai souhaité enrichir mon expérience ainsi que mes pratiques professionnelles, toujours dans le cadre du maintien du lien parent/enfant, mais auprès d'un public présentant des problématiques différentes.

La réalisation et l'accompagnement d'une visite médiatisée et d'un appel médiatisé parent/enfant en milieu carcéral est, pour moi, similaires à ceux qui peuvent être effectués à la Maison de Solidarité Départementale ou au sein d'un espace rencontre parent/enfant (observation, évaluation, soutien...).

Néanmoins, travailler le maintien du lien en milieu carcéral, auprès d'enfants confrontés à l'incarcération de leur parent et accompagner celui-ci autour de sa parentalité, me permet de découvrir d'autres axes de travail ainsi que des approches différentes par les outils qui leurs sont proposés.

En effet, il est essentiel d'aborder et de travailler avec l'enfant la question de l'incarcération et le cadre de la Maison d'Arrêt, répondre à ses inquiétudes liées au bien être de son parent incarcéré, ses questionnements et sa représentation de la Maison d'arrêt afin de le rassurer. Ce travail se réalise dans un premier temps par des entretiens individuels avec l'enfant afin de recueillir sa parole et lui offrir un espace d'expression verbal ou écrite. Cependant au sein du SAP, avec l'accord du parent, ce temps de travail avec l'enfant peut être réalisé en dehors des locaux, en lui proposant une sortie sur le temps de repas ou de goûter, facilitant le dialogue et la relation de confiance ; ce qui n'est pas réalisable dans un espace rencontre parent/enfant.

J'ai également pu observer et évaluer que l'enfant n'était pas toujours prêt à débiter une visite ou un appel médiatisé. Le maintien du lien par correspondance (échange de dessin, courrier entre le parent détenu et son enfant) est un outil de travail que j'ai pu découvrir au sein du service, qui permet de répondre au besoin de temporalité de l'enfant mais

favorise aussi un travail de préparation des visites/appels médiatisés à venir, tant pour l'enfant que pour son parent détenu.

Le temps de préparation de l'enfant « d'entrée » à la maison d'arrêt, le passage des portiques, l'uniforme des surveillants, l'attente de l'arrivée du parent en salle de visite médiatisée... tous ces éléments sont essentiels à expliquer à l'enfant afin de lui éviter une incompréhension ou un sentiment d'insécurité. Après chaque visite médiatisée, nous rencontrons l'enfant mais également le parent sur un autre temps pour échanger autour de la rencontre réalisée.

Le service propose des groupes de parole au sein de la Maison d'arrêt, aux détenus, axés autour de leur parentalité. Ces possibilités d'interventions autre que dans un espace de rencontre, offrent une prise en charge adaptée à la situation de chaque enfant et de son parent.

Depuis ma prise de poste, j'observe une forte demande des parents détenus. Les travailleurs sociaux du département sollicitent notre intervention de manière régulière. Ce partenariat leur permet d'accéder aux parents incarcérés par notre biais, et de ce fait, pouvoir répondre aux besoins des enfants qui leurs sont confiés

De plus, le retour de ma collègue en janvier 2025 a permis d'améliorer la qualité de mon accompagnement auprès des familles. Aujourd'hui, nous pouvons croiser nos regards sur les situations et réfléchir ensemble pour adapter nos interventions.

En effet, à mon arrivée, le service avait été fermé durant deux mois (juillet/août).

Afin que le service puisse réouvrir, il m'a été nécessaire de faire un premier travail d'enquête sur toute les prises en charge déjà réalisées auprès des familles afin de reprendre et poursuivre l'accompagnement. Néanmoins, il a été difficile pour les enfants et les parents, de nouer de nouveau un lien de confiance avec un professionnel. Cela a nécessité un long travail qui a mené parfois à une insécurité des familles déjà fragilisées par le contexte de l'incarcération.

Néanmoins, toutes les spécificités que propose le dispositif SAP dans l'accompagnement des familles, permettent un maintien du lien parent/enfant dans un cadre contenant et sécuritaire.

Thi-Minh AUTISSIER

Nice, le 26 mars 2025

II. L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2024

A. L'accompagnement des mineurs

Enfants accompagnés	Garçons	36
	Filles	35

Le service a accompagné **71** enfants en 2024. 19 bénéficiaient d'une mesure éducative.

L'activité auprès des mineurs :

- 127 entretiens individuels
- 260 actions en direction des enfants

L'intérêt de l'enfant est au cœur de notre intervention. Il est partie prenante à chaque étape du projet d'accompagnement. Il est décideur de la reprise de lien avec son parent incarcéré ainsi que des modalités de reprise de contact, à l'écrit, par téléphone ou en visite médiatisé. Il y a souvent plusieurs étapes avant la mise en place de visite médiatisé au parloir famille.

Le premier entretien individuel avec l'enfant permet d'estimer, la teneur de ce qu'il vit. Le vécu de l'enfant face à la séparation avec son parent incarcéré est abordé. Dans la plupart des situations, un accompagnement plus au moins long est nécessaire. Il permet à l'enfant d'exprimer ses sentiments avec des mots, des dessins ou des jeux, et ainsi aider à comprendre la nature de la relation qui existait avant l'incarcération et qui demeure présente entre lui et son parent incarcéré. Il s'agit aussi d'un espace de parole où toutes les préoccupations de l'enfant sont posées. Selon l'âge et l'environnement de l'enfant, la rupture (souvent brutale) du lien parental aura des conséquences plus ou moins graves.

Les entretiens permettent aussi de mesurer les modes d'interventions possibles. Il s'agit également de s'assurer que l'enfant n'est pas l'enjeu d'une instrumentalisation entre le parent détenu et le parent à l'extérieur.

L'intervention est axée sur le fonctionnement de la famille dans son ensemble.

Dans un bon nombre de situations, nous observons chez les enfants, un processus de reproduction de la posture de délinquance du parent, en particulier dans les cas d'incarcérations multiples ; mais également un sentiment d'insécurité affective et émotionnelle souvent ponctué par une crainte de l'abandon et l'absence de confiance en l'adulte. Les parents sont toujours les modèles de leurs enfants. Certains arrivent à se dégager du modèle de leur parents, mais la plupart n'y parviennent pas, d'où l'importance de proposer un accompagnement et cadre sécurisé permettant à l'enfant de se positionner, de retrouver sa place d'enfant et d'évoluer plus positivement dans sa propre construction identitaire.

Notre accompagnement s'arrête à la sortie du parent détenu ou au moment de son orientation dans un autre établissement pénitentiaire. Nous prenons aujourd'hui le parti de poursuivre l'accompagnement, le temps que les services de droits communs ou encore éducatif puisse prendre le relai en cas de sortie, ou que des visites puissent se mettre en place dans le nouvel établissement pénitentiaire.

Nous faisons en sorte que les orientations et les passations soient accompagnées pour les enfants et les adultes. En effet, souvent méfiant il est nécessaire de les rassurer afin qu'ils puissent entrevoir des solutions adaptées à leur nouvelle situation.

B. Les parents incarcérés

Nombre de parents incarcérés accompagnés	79 62 hommes et 17 femmes
Nombre d'entretiens individuels réalisés avec les détenus (en détention/téléphoniques ou extérieur)	532

Concernant l'accompagnement proposé à ces parents incarcérés, l'équipe éducative tente de les responsabiliser dans leur rôle et devoir parentaux. Nous les invitons à remettre au centre de leur projection familiale l'intérêt et la demande de l'enfant.

Travailler sur le positionnement et les devoirs parentaux permet aux parents incarcérés de reprendre confiance en leur capacités et d'apporter les justes réponses aux attentes de leurs enfants ; mais également se donner la possibilité de solliciter et de se saisir des juridictions, espaces de droits communs et/ou institutions qui interviennent auprès de leurs enfants.

Dans cette dynamique, nous sommes parfois en lien avec le parent incarcéré sans nécessairement rencontrer l'enfant, notamment à la suite d'une rupture de longues années, en l'absence de droits. Ainsi, cela nous permet éventuellement de travailler à l'ouverture des droits, une orientation et une sollicitation des bonnes juridictions (JAF et JE) et/ou vers les services socio-éducatifs. En effet, certains partenaires n'ont pas encore connaissance de l'existence de notre service et n'octroient pas de droit en conséquence au parent incarcéré.

Outre les rencontres dans le cadre d'entretiens individuels, nous proposons également des groupes de parole. Ces deux modalités d'intervention, individuelle et collective sont complémentaires et permettent une action globalisée sur les questions de parentalité. Ces groupes de paroles sont mixtes. Ils sont d'ailleurs la seule « activité » mixte de la maison d'arrêt.

C. Les groupes de paroles

Nombre de groupe de parole réalisé en détention	17
--	-----------

17 détenus ont pris part à ces groupes de parole, 10 hommes et 7 femmes.

Bien identifié par les détenus comme un des outils d'accompagnement à la parentalité, le groupe de paroles est proposé à fréquence régulière au sein de la Maison d'Arrêt. La diversité des situations familiales, carcérales, des expériences parentales, ... des participant(e)s constituent autant d'échanges qui contribuent à éclairer, puis étayer la décision du parent incarcéré, de mettre ou non en place des visites médiatisées. La posture de neutralité et de non-jugement encouragée par les intervenants est de nature à faciliter d'une part :

- L'expression des différentes appréhensions et/ou la prise de conscience des difficultés susceptibles de décourager l'exercice de leur parentalité
- Et d'autre part l'introduction d'une temporalité bénéfique à la restauration du lien parental.

Le groupe est aussi le moyen de sortir d'un isolement très présent en milieu carcéral, les participants pouvant échanger sur leur perception de la parentalité.

D. Les rencontres médiatisées

Nombre parloirs médiatisés	60
-----------------------------------	-----------

Le temps de visite médiatisée est un moment privilégié entre l'enfant et son parent incarcéré. Ainsi, il permet au parent d'appréhender son rôle de parent au travers d'une relation « duelle » avec son enfant. Ces rencontres se déroulent en présence d'une salariée du service.

Il est indispensable de bien prendre en compte le désir, la demande et les inquiétudes de l'enfant pour préparer au mieux le parent à ces rencontres. Ainsi, en amont de chaque visite médiatisée d'une durée de 45 minutes ou de 1h30 pour des parloirs doubles, le service organise des rencontres aussi bien avec les enfants que les parents pour préparer au mieux ces retrouvailles et permettre aux parents de remettre au centre de leur projection familiale l'intérêt et la demande de l'enfant. Cet espace de rencontre médiatisé permet de garantir un cadre rassurant auquel peuvent se rattacher les parents détenus et les enfants durant la rencontre.

Pour l'enfant, ce temps avec son parent incarcéré offre un cadre contenant. Il permet également au professionnel de percevoir la teneur relationnelle entre eux. Cette intimité favorise la construction d'un lien, indispensable au développement de l'enfant.

Ces temps peuvent également servir à apaiser des moments d'angoisse, ou de tension. Ils permettent également de valoriser le parent dans son rôle parental. Ils sont aussi l'occasion pour l'enfant d'avoir des réponses à ses questions, en particulier sur l'incarcération.

La périodicité des parloirs médiatisés varie en fonction de la situation, de la demande et du besoin de l'enfant. Elle peut être hebdomadaire, mensuelle ou bien se caler sur le rythme des vacances scolaires.

Pour mettre en place ces parloirs médiatisés nous bénéficions au sein de la maison d'arrêt d'une salle dédiée au parloir famille. Nous y avons des jeux adaptés à différents âges. Cette salle est un outil indispensable à notre mission.

Certaines personnes bénéficient de régime spécial comme des aménagement de peine (sous bracelet - SPIP milieu ouvert, semi-liberté dedans/dehors, conditionnelle (ils pointent au commissariat Auvare+ SPIP ouvert), nous envisageons ici la possibilité de mettre en place des rencontres médiatisés au sein de nos locaux.

Dans certaines situations, les liens parents incarcérés/enfants ne se font pas au travers de visites médiatisées. C'est le cas, si le parent détenu n'a pas de droit octroyé par le JAF, ou lorsque l'enfant ne le souhaite pas. Nous avons alors la possibilité de mettre en place des appels téléphoniques médiatisés. 8 ont eu lieu en 2024.

E. Les familles à l'extérieur

Nombre d'entretiens avec le parents libre	162
--	------------

Elles jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement que nous proposons. Il s'agit des pères, mères voire famille élargie chez qui l'enfant vit.

Les personnes peuvent se montrer réticentes à la mise en place de lien avec le parent incarcéré, en particulier dans les situations de violences conjugales.

Nous n'avons pas la possibilité de contraindre la famille à l'extérieur à accepter la reprise de lien de leur enfant avec le parent incarcéré. La contrainte n'aurait d'ailleurs pas de sens et serait sûrement contre-productive pour l'enfant. Ainsi, nous sommes amenés à travailler avec ces familles sur l'intérêt pour leur enfant de renouer des liens avec son parent incarcéré. Cette démarche peut prendre du temps, mais elle est nécessaire pour rassurer l'enfant et éviter qu'il soit pris dans un conflit de loyauté.

Une les rencontres médiatisées en place, il y a toujours, après la rencontre un temps d'échange avec la famille extérieure.

III. TEMOIGNAGES

Jenna 6 ans

Je viens vous voir parce que je veux appeler papa. Vous m'aider à être en lien avec mon papa. Quand je viens vous voir, je lui écris des lettres et je lui fais aussi des dessins. Parfois, au téléphone, papa m'aide à faire mes devoirs. Vous m'aider aussi à dire des choses à papa et vous êtes gentilles

Un père incarcéré

Déjà merci avant tout !! Depuis mon incarcération en 2022, Mauranne m'a beaucoup aidé dans les liens avec ma fille. Surtout depuis que ma fille a été placée pendant ma détention. Elle m'a beaucoup facilité la communication avec l'AEMO et les dimanches à suivre pour m'aider avec les éducateurs (entretiens téléphoniques) et m'aider à avoir une bonne compréhension de la situation de ma fille. Elle met facilement ma fille en confiance et s'investit beaucoup dans le suivi de son placement. Mauranne a vraiment été un moteur pour me donner plus de motivation pour ne plus retomber dans la délinquance et à me focaliser sur l'éducation de ma fille. Elle nous a beaucoup aidé à renforcer notre lien et ça m'a vraiment permis de m'ouvrir encore plus les yeux.

Je tiens encore à remercier le service Parentalité en particulier Mauranne pour tout son investissement et je pense même encore plus que dans sa mission. Personnellement, j'ai la chance d'être en contact avec ma fille mais ayant plusieurs co-détenus qui ne sont plus en lien avec leurs enfants, grâce au service, ont repris contact.

Alors encore merci et j'espère que votre association durera dans le temps et que vous pourrez apporter autant que ce que vous m'avez apporté à moi.

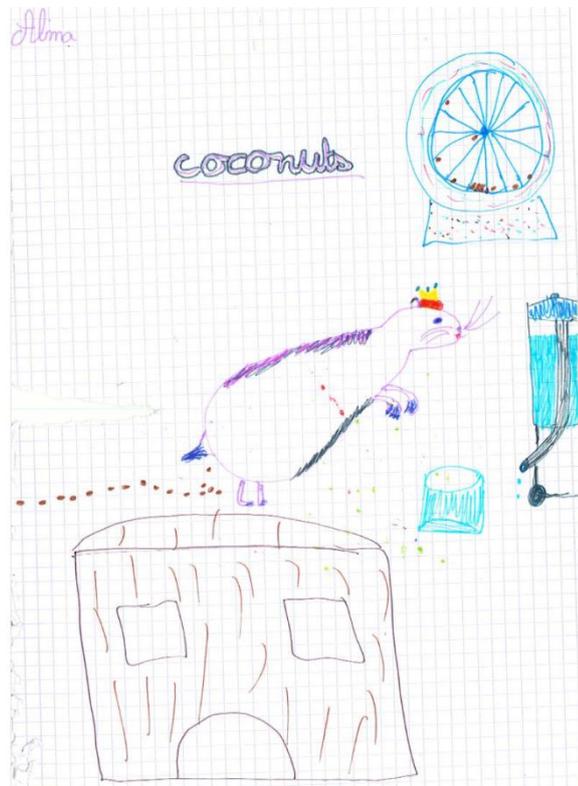
Merci.

Un père incarcéré

L'accompagnement avec ma fille m'a permis de renouer le lien. Voir grandir ma fille, qu'elle m'appelle papa !! A voir sa confiance. Qu'elle me raconte ses vacances, ses journées, grâce à « Momo » je me sens papa. Maintenant, ça fait 2 ans que Momo nous suis ben franchement je vois vraiment un changement... des appels médiatisés, des lettres, des dessins. Elle me raconte ses journées à l'école, des photos. Aujourd'hui, je peux vous dire grâce à Momo et son équipe bah je peux vous dire que j'ai euh une grosse prise de conscience car je me sens responsable de mon enfant et de la voir grandir, (en me maintenant distance avec sa mère et je m'en excuse) avoir un projet avec elle dehors, faire des sorties. Voilà, j'ai hâte de la voir et surtout ne pas la décevoir et pour vous dire que même, moi j'ai appris à me découvrir et faire la paix avec moi-même ; et encore un grand merci à vous et pour tout. Merci.

Je bénéficie depuis quelque mois de l'accompagnement des professionnels de la parentalité de la fondation de nice.
J'ai été très bien soutenue, elles m'ont apporté une grande aide grâce au service j'ai pu revoir ma fille et renouer des liens avec elle, depuis mon incarcération.
Elles sont très gentille et à l'écoute, et je ne me suis jamais senti juger au contraire elles sont bienveillante.
Machou Neriem Senah Maman de Khalees'

Ma



IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2025

2024 a été une année tumultueuse au niveau des ressources humaines. Pour la première fois nous avons été contraints de fermer le service au mois de juillet et août. Nous n'avions plus d'intervenant.

Ainsi, si le début d'année a été dans la lignée de 2023, avec une activité soutenue et la poursuite des accompagnements jusqu'au mois de juin. A partir du mois de septembre, il a fallu relancer l'activité avec une nouvelle intervenante.

Cette difficulté nous a permis de recruter une nouvelle salariée qui répond aujourd'hui à nos attentes. Nous en avons profité pour remodeler la composition de l'équipe. Si auparavant, 1,5 ETP intervenaient sur le dispositif (1 éducatrice et 0,5 psychologue), depuis le début de l'année 2025, ce sont 2 ETP (2 éducatrices) qui sont présentes.

Une nouvelle dynamique se met ainsi en place. Nous avons fait le choix de ne pas octroyer de file active. Les 2 éducatrices travaillent donc ensemble pour la totalité des personnes accompagnées. Cette organisation du travail facilite la continuité de l'activité, en particulier sur les périodes de congés. Il nous faudra en évaluer l'efficacité au cours de l'année 2025.

En 2024, nous souhaitons organiser une demi-journée de rencontre avec les partenaires. Nous n'avons pas pu la mettre en place. L'intérêt d'un temps de rencontre institutionnalisé n'est pour autant pas remis en cause. Ce projet est donc maintenu pour 2025.

Nous avons également l'objectif de faire connaître le service auprès des MSD et des juges en particulier les JAF. Nous avons participé à une réunion de l'ensemble des responsables MSD qui aujourd'hui connaissent le service. Il serait intéressant de les rencontrer une seconde fois afin de savoir s'ils ont fait appel au SAP en 2024.

Nous n'avons pas fait de démarches auprès des juges, il s'agira de le faire en 2025 afin de présenter le service aux juges aux affaires familiales.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.